

Amiens SNES

Amiens, le 28 septembre 2021

Septembre 2021 - Bulletin n°1

Sommaire :

- Éditorial
- À la une
- Catégories
- Dans les départements
- Stages
- Grève

Dans ce numéro :

Éléments de rentrée	2
Lycée : Le bonheur est dans le PRÉ ?	3
Agrégés : Classe Exceptionnelle et Hors Classe	4
Psy EN - Obligation vaccinale	4
CPE : Promotion digitalisée 2021-2022	5
AESH : Nouvelle grille	5
Accompagnement des stagiaires	6
Dans le département de L'Aisne	6
Dans le département de L'Oise	7
Appel grève du 5 octobre	8

La saison électorale est lancée !

Notre chantre autoproclamé de la “revalo historique” laisse sans surprise sur le carreau une part importante des collègues : 66 % des personnels ne sont pas concernés par la première tranche de la prime d’attractivité, et 42 % ne sont pas concernés par la deuxième... Ni une, ni deux, une candidate à la présidence s’empare du sujet et propose de doubler notre salaire ! Le porte-parole du gouvernement lui embraye rapidement le pas, estimant que 2000€ nets doivent être un minimum pour tous les enseignants... Qui dit mieux ?

Pendant que les promesses électorales font grimper les enchères, la réalité du terrain est bien moins rose. Conséquence inéluctable des suppressions de postes : des effectifs en hausse partout même en REP+. En lycée, les derniers avatars de la réforme du bac sont à surveiller de près, en particulier le Projet Local d’Évaluation, qui vise à uniformiser les pratiques et mettre au pas les collègues : En Marche...vers la contractualisation et la privatisation de l’EN !

Non content de sa politique néo-libérale, le gouvernement drague aussi sans vergogne l’extrême droite : train gratuit pour les policiers porteurs d’une arme, petite phrase (de J.-M. Blanquer, encore lui !) entretenant la légende urbaine de l’allocation de rentrée dépensée à mauvais escient... Et que dire de cette campagne honteuse autour d’une laïcité revisitée comme un véritable fourre-tout du “vivre ensemble” ? Un gouvernement qui réprime si violemment les mouvements syndicaux et populaires ne peut pourtant pas se prévaloir d’être un rempart crédible contre l’extrême droite. À l’heure où les figures de celle-ci sont plébiscitées par une part beaucoup trop large de la population, notre mission de transmission des – vraies – valeurs de la République est d’une importance capitale.

En ces temps troublés idéologiquement, il est nécessaire de porter haut et fort dans les débats les questions liées à l’égalité, à l’éducation et au progrès social, comme autant d’alternatives à opposer aux scénarii populistes et réactionnaires. La manifestation interprofessionnelle du mardi 5 octobre doit se faire la caisse de résonance de nos revendications.

Coralie Tery

Éléments de rentrée

Encore une rentrée sous Covid et un renvoi au local permanent.

Notre enquête de rentrée a démontré que l'absence de cadrage national ou académique devenait une constante. Concernant la détection des élèves non-vaccinés, l'administration à la fois locale et rectorale a souvent fait fi de la protection des données personnelles et médicales. Dans un lycée de l'académie, des "médiateurs de la République" envoyés par le Rectorat (et portant semble-t-il des signes ostentatoires dignes des établissements privés les plus pieux...) étaient là pour effectuer des sondages à main levée pour le moins stigmatisants pour les élèves non-vaccinés ! Accompagnement à la vaccination, acquisition (ou non...) d'un capteur de CO2, port du masque dans la cour : autant de questions qui ont également été soumises aux aléas du local...

Vers une précarisation et une privatisation de l'Education Nationale.

L'Education, une priorité, vraiment ?! 1883 postes d'enseignants en moins dans le 2d degré, et aucun poste créé chez les CPE, Infirmiers, Psy-EN, Assistantes sociales, AED¹ malgré les manques criants... Toutes les contre-réformes mises en place sous ce quinquennat ont eu pour but d'affaiblir le service public, et ce ne sont pas les dernières annonces d'E. Macron à Marseille qui le démentiront : le recrutement des professeurs des écoles par les directeurs correspond au franchissement d'une ligne rouge conduisant droit vers la privatisation de l'EN. D'ores et déjà dans notre académie les recrutements personnalisés sont de mise notamment concernant les TZR. Il est désormais question de payer plus cher les professeurs de certaines disciplines qui peinent à recruter. A quand les différences de salaires d'un établissement à l'autre ?! Les chefs d'établissement ne prennent même plus la peine de masquer ces agissements, normalisés par le chef de l'État lui-même... Contre l'individualisme de certains collègues, à nous d'alerter sur ces pratiques en rappelant les fondamentaux d'un service public d'Education.

Contractuels alternants.

La précarisation s'apprend d'ailleurs désormais avant la titularisation avec la création de ces « contractuels alternants » qui préparent master, concours et cours pour leurs élèves à hauteur d'un tiers de service, et avec un tutorat très allégé... Le SNES-FSU avait exigé que ces étudiants en cours de formation soient, à la rigueur, recrutés en surnombre : il n'en est malheureusement rien. Est-il normal de recruter des contractuels alternants non expérimentés et non formés en lieu et place des TZR, parfois dans des établissements classés REP ou REP+ ?

Projet local d'évaluation : notre liberté pédagogique menacée.

La mise en place d'un projet local d'évaluation dans les lycées confirme que cette réforme est aussi une attaque frontale contre nos métiers et notamment notre liberté pédagogique. Nous appelons tous les collègues à s'emparer de cette question essentielle². Nous invitons les collègues à rappeler par une motion votée en CA notre opposition, tant au bac local et inégal en contrôle continu qu'à un « projet local d'évaluation » qui exercerait une pression sans précédent sur les enseignants. Une motion modèle se trouvera bientôt sur le site académique.

Un BAC discount, des conditions d'organisation dégradées.

Nul doute que les bons résultats du bac et les pluies de mentions dévoilent, en essayant de la masquer, la perte de sens inhérente à la fin de l'examen national et terminal. Avec le passage au contrôle continu, le poids du lycée d'origine va d'autant plus alourdir la balance Parcoursup, marquant durablement le destin post-bac et professionnel des élèves. Et rappelons tout de même l'organisation grand-guignolesque du Grand Oral (à noter que certains élèves de notre académie n'ont même pas été interrogés par des examinateurs d'une de leurs spécialités...) ainsi que du bac philo corrigé dans des conditions éprouvantes et méprisantes pour les collègues. La mise en place de la correction en ligne s'est faite au détriment de sa qualité et dans le but de rendre impossible toute grève lors des examens.

Coralie Tery

¹ hors AED sanitaires et « LAC » recrutés ponctuellement sous contrat jusqu'à la fin 2021

² cf. pour plus de détail l'article très complet du SNES national et/ou le « guide de survie PLE » synthétique sur le site académique

Lycée : le bonheur est-il dans le PRÉ ?

Conçu comme une alternative ou un complément aux PP, la création des Professeurs Référents (PRÉ) semble répondre à la nécessité de réorganiser le suivi des élèves. La mise en place des spécialités dans le cycle terminal a eu pour corrélat l'explosion de la notion de classe (et, avec elle, de la conscience d'appartenir à une entité collective). En toute logique, l'instance du conseil de classe perd de sa pertinence. Il s'agit donc avec les PRÉ d'« individualiser » le suivi des élèves (d'où un effectif relativement réduit, entre 12 et 18 élèves). On pourrait se sentir rassuré voire demandeur de cette nouvelle fonction. Or, dans la note de service parue au BO du 26 août 2021, **le Professeur Référent (PRE) apparaît comme un étrange croisement entre un tuteur, un coach personnel, un préfet des études et un conseiller d'orientation, le tout payé au rabais...** A noter également que, s'il est recommandé (mais non obligatoire) que le PRE soit aussi l'un des professeurs enseignant à l'élève, ses missions ne relèvent pas de l'enseignement : le contenu disciplinaire n'est pas évoqué et la discipline du PRE n'est d'ailleurs pas prise en compte.

Avec les PRE, il s'agit surtout de replâtrer un édifice bien mal en point : le lycée de la réforme Blanquer... C'est ainsi que, **parmi les missions du PRE se trouve... la préparation du Grand Oral !** Le PRÉ est ainsi censé « *organise[r] le lien entre les deux enseignants de spécialité concernés lorsque l'élève opte pour une question transversale* ». Cette mission de coordination (entre des enseignants qui ne relèvent pas de sa compétence...) rappelle le fameux statut de « préfet des études » mis en place dans les ex-établissements ECLAIR dont on connaît l'impact négatif sur les conditions de travail des collègues.

Le PRE est également censé jouer un **rôle important dans la constitution du projet d'orientation de l'élève**. Autrement dit, être le responsable tout trouvé aux nombreux problèmes posés par la plateforme Parcoursup et ses fameux vœux... Plutôt que d'acter l'échec de cette machine à broyer du lycéen, le ministère préfère donc le « rafistolage ».

À noter également que les missions des PRE ne relèvent **d'aucun cadrage en termes de volume horaire**, d'aucun créneau réservé pour le suivi des élèves, qui peut d'ailleurs être individuel mais aussi ponctuellement collectif, ce qui est très différent en

termes d'organisation... Tout cela reste du ressort des établissements. La mise en place du dispositif relève elle-même du local : les lycées doivent choisir entre le système actuel (conservation des PP), le passage intégral au dispositif PRE ou un panachage entre les deux... Autant de situations différentes selon les établissements : certains auront des PP en première mais pas en terminale, ou inversement... Nous ne pouvons encore une fois que constater **l'éclatement du cadre général national de l'enseignement**. C'est un premier argument pour s'opposer à la création de cette fonction qui peut donner lieu à un vote négatif au CA puisque ce dernier doit se prononcer. Dans tous les cas de figure, comme celle de PP, **cette fonction de PRE ne peut pas être imposée aux collègues. Et la rémunération dans tout cela ?** Comme celle des PP, elle relèverait de la part modulable de l'ISOE. Hors de question toutefois d'investir, le montant total versé au titre de la part modulable de l'ISOE restant lié au nombre de divisions. **Concrètement, si plusieurs enseignants interviennent pour une même division, ils se partageront tout simplement l'indemnité...** C'est évidemment méconnaître le travail du professeur, principal ou référent, qui n'est pas simplement proportionnel au nombre d'élèves pris en charge. Le SNES demandait d'ores et déjà un doublement de l'indemnité attribuée au PP, dont la charge de travail ne cesse de croître d'année en année. Il est certain qu'avec la démultiplication probable des PRE (là où le dispositif sera appliqué), mais aussi des missions qui leur sont imputées, la rémunération sera loin d'être à la hauteur de la charge de travail d'un cadre A de la fonction publique...

Coralie Tery



**Lycée Blanquer
Tous perdants**

Agrégé : Hors-classe et classe exceptionnelle

Hors-classe :

L'application du PPCR depuis le 1er septembre 2017 a rendu effectif le mandat porté par le SNES-FSU suivant : **l'accès de tous au grade de la hors-classe**, avec au maximum un écart de 5 ans entre les collègues (voire même 4 ans car l'appréciation recteur « à consolider » n'est que peu utilisée).

En 2021, parmi les 110 collègues proposés de notre académie (35% de ceux qui vérifient les conditions pour être promus), 45 promotions ont été prononcées à l'issue de la CAPN. La barre d'obtention du grade de Hors Classe est descendue de 175 à 165, le départage des ex aequo se faisant respectivement à l'ancienneté de corps, d'échelon puis le cas échéant à l'âge.

Les propositions étaient jusque l'année 2020 déterminées lors de CAPA auxquelles participaient les représentants des personnels dont ceux du SNES-FSU, ceci n'est plus le cas depuis l'an dernier avec la mise en application de la loi de « transformation de la fonction publique », ce que nous contestons pour des raisons évidentes de perte de transparence et de contrôle démocratique.

Classe exceptionnelle :

Depuis la création de ce grade au 1er septembre 2017, quelques 152 collègues agrégés de notre académie ont été promus ; la classe exceptionnelle est donc indéniablement un débouché de carrière. Le SNES-FSU ne se satisfait pourtant pas des conditions d'accès et du volume total de promotions. Ce volume fixe impose une « rotation » des promo-

tions pour que chaque année les collègues partant à la retraite « libèrent » des places, or les promus du vivier I sont loin de la fin de carrière. Il faudra donc, comme pour la hors-classe, dépasser cette barrière des 10 %.

Rappelons que l'accès à la classe exceptionnelle est possible selon deux voies : le vivier 2, destiné aux collègues agrégés qui auront passé 3 ans dans le 4e échelon de la hors-classe et représente à peine 20 % des promotions possibles. 80 % des promotions possibles sont réservées au vivier I, qui concerne les collègues qui ont atteint au moins le deuxième échelon de la hors-classe des agrégés et justifient de huit années de fonctions particulières, que l'on peut retrouver à cette adresse : <https://www.education.gouv.fr/bo/20/HebdoI/MENH1933195N.htm>.

Depuis l'an dernier il n'est plus nécessaire de candidater pour le vivier I : un message via i-prof invitera les personnels éligibles à vérifier et compléter leur CV. En cas de rejet, l'agent sera informé et aura quinze jours pour fournir les pièces justificatives. L'administration informera l'agent de la suite donnée à son recours. Il est essentiel de consulter régulièrement sa messagerie académique et de contacter le SNES-FSU pour être accompagné dans ses démarches.

Eric Leduc

promotions classe exceptionnelle académie d'Amiens	
année	effectif
2017	38
2018	30
2019	44
2020	26
2021	14
total	152

Pourquoi soumettre les Psy-EN à l'obligation vaccinale ?

Ils ne sont pas personnels soignants, comme en attestent leurs missions statutaires, et ne sont pas plus exposés aux brassages dans les établissements et les CIO, que leurs collègues enseignants, CPE, AS... C'est pourtant la décision qu'a prise le ministre, fragilisant encore les équipes de CIO en menaçant de suspendre les Psy-EN non vaccinés, d'alourdir la charge de travail des autres, de différer le recrutement des contractuels dans un corps qui compte entre 25 et 40% de non-titulaires, et nombre de postes vacants à la rentrée.

Pendant ce temps, les difficultés des CIO à accueillir correctement le public perdurent pour cause de matériels obsolètes ou défectueux (ordinateurs, téléphones...) Ce que le rectorat feint d'ignorer malgré les alertes répétées !

Le CHSCTA de rentrée a dénoncé la situation du CIO de Laon. Il faut continuer. Les élues du SNES-FSU restent auprès des équipes et des collègues. Ne lâchons rien !

Catherine BAS

Promotion CPE digitalisée 2021-2022

Le samedi 18 septembre 2021, l'INSPÉ de l'académie d'Amiens a accueilli la première promotion du **Master MEEF parcours CPE digitalisé**. Bénéficiant d'un financement de l'UPJV suite à un appel à projets d'innovation pédagogique, Antoine KATTAR, directeur-adjoint de l'INSPÉ, et Julie TOURNIER, formatrice CPE et responsable du parcours CPE digitalisé ont travaillé depuis 2019, soit bien avant la pandémie, pour construire le format pédagogique de ce Master. Ce format permettrait de favoriser l'implication et la réussite des étudiants quels que soient leurs besoins et contraintes et, d'autre part, de construire des compétences en adéquation avec les pratiques professionnelles. Ce Master MEEF s'inspire des codes d'univers variés : ceux de l'apprentissage programmé et ceux des réseaux sociaux pour la dimension sociale très présente au sein de notre jeune société. On n'arrête pas le progrès. Je me vois bien CPE, convoquer un élève, derrière mon écran, pédagogie innovante, et communiquer avec lui, toujours derrière mon écran, sur ses absences en cours (ou derrière son écran), ses retards, son manque d'implication en classe, ou encore la procédure nationale 2021 de préinscription dans l'enseignement supérieur, vous savez Parcoursup. Ce qui m'attriste le plus dans cette histoire c'est que ce soit mon académie qui soit précurseur en la matière. Le prix de cette innovation est surtout la casse du système : finies la notion de collectif, d'entraide entre pairs, de stimulation par le groupe quand tu es un peu perdu dans

ce grand bain étudiantin, et vivent la performance individuelle, le formatage, le néo-management si prisé de notre hiérarchie.

Et qu'en est-il de nos vies scolaires en cette rentrée 2021 ? La crise sanitaire est toujours là. En CHSCTA, nous avons appris la création de 18 postes d'AED dits « sanitaires », afin de faciliter à la vaccination, et de 51 postes d'AED dits « LAC » lutte anti covid. Les premiers seront présents jusqu'au 30 novembre, et la seconde brigade jusqu'au 31 décembre. Chez moi, l'AED sanitaire a été désigné sans commission recrutement, sur simple avis du chef d'établissement. La surcharge de travail des vies scolaires n'en finit plus, et nous commençons à ressentir vraiment les 5 ans de la politique Blanquer, où « tout va bien », malgré les suppressions de postes d'enseignants, les EDT catastrophiques en lycée pour les collègues mais aussi pour les élèves. Et comme à l'habitude le service qui récupère ces tensions de plus en plus fortes, ce sont les vies scolaires. Je vous épargne les sujets récurrents qui sont le manque de candidatures dans certains établissements, les EDT à temps plein impossibles à mettre en place quand nous respectons les textes, les petits contrats impliquant l'absence de cohésion dans les équipes...

Il y a même des établissements où les CPE pallient le manque crucial de personnel. Que la force soit avec nous !

Laurence Sergeant

AESH : Manque de reconnaissance

Si le ministère a concédé une avancée en instaurant une grille à avancement automatique, le rythme d'avancement demeure trop lent (3 ans pour chaque échelon), les indices trop bas (début : 335) et les temps partiels généralisés. Le nombre d'AESH ne permet pas de couvrir les besoins des élèves en situation de handicap. **Nous demandons la création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B** car c'est ce qu'impose la réalité des besoins d'accompagnement des élèves en situation de handicap. **Nous demandons également la suppression des PIAL**, qui ont dégradé les conditions de travail des AESH. Ceux-ci ne doivent plus être affectés auprès de plusieurs élèves avec

des pathologies différentes. Leur formation continue doit être développée et leurs contrats abondés en heures pour permettre de couvrir les besoins signifiés par la MDPH.

Coralie Tery



Accompagnement des stagiaires

Durant l'été, les militants du SNES-FSU ont eu l'occasion de répondre aux interrogations des stagiaires arrivant dans l'académie grâce à une veille téléphonique et par mail.

Suite à leur affectation le 21 juillet, de nombreux contacts ont été pris et nous avons pu mettre les stagiaires en lien avec un / une collègue de leur établissement ou leur tuteur / tutrice.

Nous les avons ensuite accueillis, comme chaque année, lors de leur pré-rentrée le 26 août.

Voilà maintenant plusieurs semaines qu'ils ont pris en charge leurs classes en plus de leur présence aux formations INSPE et Universitaire. Nul doute que le travail s'annonce déjà dense pour eux, en cette année particulière, et va aller s'intensifiant dans l'année jusqu'à la validation finale. Pour les soutenir et les conseiller, nous avons mis en place une permanence sur le site même de l'INSPE d'Amiens.

Nous espérons rencontrer et aider un maximum de jeunes collègues à faire leur entrée dans le métier avec sérénité et réussite, c'est là la priorité du SNES-FSU !

Comme tous les ans, nous avons également mis en place un stage spécial pour les stagiaires le mercredi 24 novembre 2021, il sera l'occasion de faire le point sur la rentrée et de discuter des prochaines mutations INTER Académiques.

Aurélie Strobbe

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AISNE

Que se passe-t-il dans l'Aisne en cette rentrée ?

Projet local d'évaluation en lycée : la dernière nouveauté du bac Blanquer. Après avoir supprimé l'horizon commun que constituaient les épreuves nationales du bac, le ministère veut maintenant cadrer dans les lycées le contrôle continu avec un « projet local d'évaluation » pour « conforter l'égalité de traitement des élèves » et « harmoniser les pratiques d'évaluation ». Nouvelle usine à gaz et redoutable carcan pour nos métiers ! Le SNES-FSU nous apporte quelques informations complémentaires grâce à sa présence en CSE. La DGESCO a été contrainte de préciser, lors de cette instance, que le guide des IG n'a pas « la valeur réglementaire de la note de service et n'est qu'une ressource pédagogique avec des entrées pluridisciplinaires et disciplinaires ». Cette précision va de soi et c'est exactement ce que le SNES-FSU diffuse dans le guide syndical sur le PLE mais cette déclaration de la DGESCO en CSE permet d'appuyer un peu plus encore ses arguments face à des chefs d'établissements très entrepreneurs. Dans les lycées des demi-journées sont banalisées pour mettre en place ce PLE, des comités de pilotage sont désignés parmi les enseignants afin de faire passer cette nouveauté à marche forcée. Alerte-nous si vous constatez que votre chef d'établissement vous impose ce protocole. Participez aux

différents débats organisés dans vos EPLE, et n'hésitez à vous tourner vers vos secrétaires départementales si besoin. Un travail collectif vous permettra d'être plus fort face aux rouages de cette machine infernale.

Gauchy, son univers impitoyable. Le collège avait accueilli il y a deux ans déjà une chef d'établissement d'une autre académie. Très rapidement les collègues avaient senti une certaine tension avec la direction, et c'était peu à côté de ce qui les attendait. Le travail collectif autour du SI a enfin abouti : une enquête administrative se tiendra fin septembre, et le CHSCT départemental, visitera lui aussi l'établissement. Espérons que cela remette de l'apaisement dans ce collège qui a subi beaucoup d'agitation ces derniers temps.

La Capelle, la suite des dérives d'une principale de collège. Nous sommes intervenues à plusieurs reprises l'an passé : DNB et pratiques managériales épuisantes. Et bien cette année ce sera « bis repetita ». De nouveau notre SI a fait un formidable travail de cohésion de groupe l'an passé. En cette rentrée, elle nous a déjà alertés sur la souffrance au travail de deux collègues. Les situations d'épuisement professionnel ne sont pas normales, qui plus est, en début d'année.

Laurence Sergeant

La victoire de la pugnacité !

Le 02.02.2021 a eu lieu un C.T.S.D¹ consacré aux D.H.G² au cours duquel nous avons pris connaissance du nombre de divisions prévues dans chaque collège pour l'année suivante. Ce résultat est basé sur le principe suivant : les moyens alloués aux établissements sont ceux nécessaires à la constitution de classes à 25 élèves maximum en éducation prioritaire et à 30 élèves maximum ailleurs.

Le 29.06.2021 a eu lieu un nouveau C.T.S.D qui permet de faire des ajustements en fonction de l'évolution des effectifs prévisionnels. Au collège Charles-Fauqueux de Beauvais, les effectifs avaient nettement augmenté (+ 27 élèves). Il a donc été décidé d'ouvrir une 6e supplémentaire pour le collège. Mais l'équipe enseignante était aussi inquiète pour le niveau 3e dans lequel elle prévoyait plus d'élèves que les chiffres avancés par la DASEN³. Elle a donc formulé une première demande afin d'obtenir l'ouverture d'une classe de 3e supplémentaire. Pas de réponse. Nouveaux courriers. Pas d'ouverture mais une promesse du rectorat : il n'y aura pas d'élèves supplémentaires affectés d'ici la rentrée... La promesse n'est pas tenue et le résultat est une véritable catastrophe pédagogique : les 5 classes de 3e ont des effectifs respectifs de 26, 25, 28, 27 et 27 élèves, soit une moyenne de 26,6 élèves par classe, en REP+ !

Déterminés à agir collectivement, les enseignants ont envoyé un nouveau courrier début septembre, en vain... Lassés, ils ont organisé une heure d'information intersyndicale jeudi 16 septembre, coanimée par le SNES-F.S.U 60 et F.O.

À l'issue de celle-ci, les enseignants ont envoyé un nouveau courrier, très clair : « [...] nous vous demandons d'œuvrer afin que nous puissions ouvrir au plus vite une classe de 3e supplémentaire. En l'absence d'une réponse favorable de votre part, nous nous verrons contraints d'engager dès mardi prochain un mouvement de grève. » Le secrétariat du SNES-F.S.U 60 envoyait quant à lui un mail à la DASEN, dans lequel il l'alertait sur la situation critique du collège et apportait tout son soutien à la demande des collègues. F.O en a fait de même.

Le lendemain, en fin d'après-midi, les collègues apprenaient qu'ils seraient reçus en audience le lundi 20 septembre, à 14h. Au cours de celle-ci, M. le directeur académique adjoint demanda de la patience aux trois représentants des personnels reçus. Dans la soirée, ceux-ci apprenaient la décision de la DSDEN⁴ : ouverture d'une 3e en échange d'un engagement écrit de leur part à ne pas faire grève le lendemain, à ne contacter ni les élus locaux ni la presse, et à ce que toutes les heures allouées soient absorbées en H.S.A par les professeurs de la classe ! Les trois collègues ont refusé de céder à cette pression, arguant qu'une concertation avec les collègues était indispensable. Le mardi 21 septembre, pendant la matinée, les professeurs ont travaillé à la répartition des heures et à la constitution de cette nouvelle classe éventuelle. Dans l'attente d'une nouvelle audience, ils ont décidé de se retrouver en début d'après-midi devant la DSDEN.

Peu avant midi, on informe les représentants des personnels qu'une nouvelle audience aura lieu à 17h. Lassés de tous ces attermoissements, les professeurs maintiennent leur rendez-vous devant la DSDEN à 14h. À 14h15, les grilles de l'inspection académique se lèvent et les trois collègues sont finalement reçus. L'audience se passe bien : les collègues sont remerciés de tout leur travail préparatoire et, d'ici quelques jours, il y aura bien une ouverture de 3e, en partie financée en HP, au collège Charles-Fauqueux !

Le SNES-F.S.U 60 a soutenu l'équipe du collège dans toutes ses démarches et va rester très attentif à l'évolution de son nombre de divisions, notamment lors du prochain C.T.S.D, car la situation en 4e est actuellement très délicate : les 6 classes de 4e ont des effectifs respectifs de 27, 24, 26, 25, 24 et 25 élèves, soit une moyenne de 25,16 élèves par classe... Le combat continue !

*Anaïs Flament - Sylvain Le Roux -
Nicolas Bourdeauducq*

¹ Comité Technique Spécial Départemental

² Dotations Horaires Globales.

³ Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale.

⁴ Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale.

AISNE

- ⇒ LAON 10H00 place des droits de l'homme
- ⇒ SAINT-QUENTIN 15H00 place du 8 Octobre
- ⇒ SOISSONS 14H30 devant l'hôpital
- ⇒ HIRSON 13H30 Devant la maison des travailleurs rue de Dinant

OISE

- ⇒ COMPIEGNE 10h cours Guynemer
- ⇒ BEAUVAIS 14h place Jeanne Hachette

SOMME

- ⇒ ABBEVILLE, 10h00 Boulevard Vauban
- ⇒ AMIENS, 14h00 Maison de la Culture



SNES – Section académique d'Amiens

s3ami@sn.es.edu – 03 22 71 67 90

Facebook (SNES-FSU-Amiens) - 25, rue Riolan, 80 000 AMIENS

Mardi 5 octobre

Mobilisons-nous en masse à l'appel de l'intersyndicale (SNES-FSU, Solidaires, FO, CGT) et portons haut et fort nos revendications communes et interprofessionnelles, aux côtés des salarié·es du privé, des retraité·es, des étudiant·es et des lycéen·es pour

- ⇒ Défendre un **plan d'urgence pour l'école** (création de postes, revalorisation salariale pour toutes et tous, etc.)
- ⇒ Défendre nos **statuts** et plus généralement les **droits et les acquis** des salarié·es, des jeunes, des retraité·es
- ⇒ Dire **non à la politique néo-libérale** du gouvernement et notamment aux réformes des retraites et de l'assurance chômage.

C'est la crise ?

Pas pour tout le monde...

« Quelle année !!!

Le patrimoine professionnel des 500 plus grandes fortunes françaises approche les 1000 milliards d'euros, soit un bond de 30% ! »



Source : magazine Challenges, juillet 2021.

Les 500 fortunes françaises détiennent 47% du PIB, contre 6% il y a 25 ans.

Un an de crise sanitaire, un million de pauvres supplémentaires et...

...300 milliards d'augmentation de la fortune des ultra-riches !!!

Mais que pourrait-on faire avec cet argent ?



300 milliards d'€ = nos retraites financées pendant 20 ans !!!

0,1% de ces 300 milliards d'€ = un SMIC pour tous les AESH !



**Honteux, révoltant ?!
Une seule solution...**